

Procès-Verbal de la réunion du Comité Social et Économique de l'ONAP du 03.10.2024

Ordre du jour :

1-approbation du compte-rendu de la réunion du 19.07.2024

2-situation financière de l'ONAP : décisions des tutelles et conséquences

3-DEMOS 1 : présentation du bilan financier

4-DEMOS 2 : présentation du montage financier et prévisionnel

5-concours de recrutement des deux postes de violons : point sur l'organisation et les candidatures

6-concours de recrutement : deuxième clarinette et clarinette-solo

7-recrutement du prochain Directeur Musical : procédure et rétro-planning

8-accord audiovisuel : présentation du bilan (décomptes, durées) des exercices précédents

9-organisation de la Régie

10-Pom's Concerts : avenir et organisation

11-Arbre de Noël 2024 : date et organisation

12-La Maison de l'Orchestre : le CSE demande à l'employeur de lui transmettre les documents existants à cette étape du processus ; plans, cahier des charges, coordonnées et ordres de mission des différents intervenants...

13-Bilan d'activité du mois de septembre : bilan financier, fréquentation/communication et organisation des séries "à vos classiques" et "Voyages"

en présence de :

Alexis Labat : Directeur Général

Sophie Platret : responsable de production et de diffusion

Marc-Antoine Degrenier : régisseur général

Délégués du personnel : Pauline Dangleterre, Marie-Anne Morgant, Romain Rougé, Frédéric Béthune, Fabrice Durand (délégué syndical), David Gobbe, Camille Girard, Mathilde Dannièr (suppléants) + Isabelle Ronzier

1-approbation du compte-rendu de la réunion SSCT du 19.07.2024

Après quelques corrections, le procès verbal de la réunion du CSE du 19 juillet 2024 est approuvé.

2-situation financière de l'ONAP : décisions des tutelles et conséquences

A. Labat : « Pour éviter le déficit prévisionnel annoncé en Conseil d'Administration, voici pour l'instant les engagements pris par nos différentes tutelles : l'État va augmenter sa subvention 2024 de 25000€. Le Grand Avignon va augmenter sa subvention à hauteur de 700 000€ (+25000€) et peut avoir une latitude complémentaire de 40 000€, reste à préciser quand ces montants seront versés. La Ville d'Avignon a annoncé qu'elle n'augmenterait pas sa subvention 2024. Le Département et la Région n'ont pour l'instant exprimé aucun retour clair et officiel. Nous avons rencontré le commissaire aux comptes pour lui reparler de la situation de l'orchestre, du déficit prévisionnel de l'ordre de 200 000€ et du plan de trésorerie qui fait apparaître un état déficitaire avec un découvert à partir de fin novembre 2024.

. Le commissaire aux comptes va lancer une procédure d'alerte en commençant par un courrier qu'il adressera à Georges Bel, président de l'Orchestre. Il reprendra les éléments budgétaires déjà évoqués ainsi que d'autres éléments comme : 1/ la disparition progressive du dispositif FONPEPS (soutien pour l'emploi égal à 30000€ sur 3 ans par nouveau salarié employé en CDI), 2/ le crédit d'impôt au spectacle vivant passera de 80 000€ à 30 000€ (perte de 50000€), 3/le résultat d'exploitation est très compliqué à soutenir sans augmentation des subventions car les charges fixes représentent au minimum 70% avec 30% de charges variables.

Un Conseil d'Administration devra ensuite se réunir très rapidement pour que les tutelles expriment officiellement leur position et prennent leurs responsabilités.

Si le commissaire aux comptes estime que les décisions annoncées ne sont pas suffisantes, il en informera le Président du Tribunal Judiciaire et la procédure d'alerte suivra son cours.

3-DEMOS 1 : présentation du bilan financier

Alaxis Labat et Isabelle Ronzier présentent le bilan financier des trois exercices de DEMOS 1 sous la forme de trois tableaux annuels Dépenses/Recettes. Pour rappel, DEMOS 1 a représenté pour l'ONAP l'engagement d'une salariée à temps plein en CDD d'usage (Isabelle Ronzier) et de 20 salariés non-permanents.

Année1 : excédent de 4119€. Année 2 : excédent de 3551€. Année 3 : perte soit de 7316€ soit de 9221€. Bilan cumulé sur trois ans : soit un excédent de 354€, soit une perte de 1551€.

Ne sont pas comptés dans ces montants :

-une partie du salaire d'Isabelle Ronzier à hauteur de 8000€ par an soit 24000€ pour les trois années.

-le coût du traitement externalisé des bulletins de salaire : 14€ par bulletin soit 9000€ pour les trois années.

A. Labat : « Par rapport à la convention signée initialement et à l'ensemble des montants prévus dans les budgets initiaux, on s'oriente vers un strict équilibre sur trois ans. Dans le rapport de gestion annuel général, l'impact de DEMOS apparaît distinctement dans une colonne complémentaire. »

4-DEMOS 2 : présentation du montage financier et prévisionnel

A. Labat : «Ce qui change pour DEMOS 2 : engagement par l'orchestre d'une deuxième salariée à temps plein en CDD d'usage (Émilie Rossignol) et l'intégration totale du salaire d'I. Ronzier dans le budget DEMOS 2.»

I. Ronzier : «Budget annuel : 268500€.

-Ce qui est confirmé pour le montage financier de DEMOS 2 : Philharmonie de Paris = 90000€/an, CAF = 35000€/an, Préfecture+Ville d'Avignon+Grand Avignon = 15000€/an chacun soit 45000€/an, aide complémentaire du Grand Avignon pour 2024 = 55000€ (concert au Palais des Papes), Fondation Mommessin-Berger = 75000€/an, enveloppe pour la formation par la Philharmonie de Paris : 3500€/an

-Ce qui reste à confirmer : Région = 15000€/an. Département = engagement à chiffrer et à confirmer.

-Je dois engager une recherche budgétaire complémentaire pour assurer sur le budget DEMOS 2 le coût de la direction artistique de l'année 3 (2026/2027). »

-L'équipe des intervenants a été resserrée pour DEMOS 2 avec 18 intervenants au lieu de 20. Émilie Rossignol est référente sociale pour DEMOS 2 et régisseur de production + suivi du parc instrumental + organisation des séjours vacances + suivi de l'orchestre DEMOS-avancé au CRR. La Philharmonie prendra en charge une partie de sa rémunération grâce à l'enveloppe de 30000€ dédiée à l'orchestre DEMOS-avancé.»

5-concours de recrutement des deux postes de violons : point sur l'organisation et les candidatures

24 inscriptions reçues à ce jour. La présence des musiciens au jury a déjà été élargie (7 musiciens sur 10 membres du jury) mais il est difficile de trouver en plus 8 musiciens pour valider le vote supplémentaire (expression collégiale). Après débat, il est admis que la voix collégiale sera prise en compte à partir de la présence -sur toute la durée du concours- de 6 musiciens au lieu de 8.

Les musiciens convoqués pour l'épreuve de musique de chambre bénéficieront d'un décompte de deux services de 2h30 soit 5 heures. Les musiciens présents au jury auront par défaut un décompte horaire de 6 heures, qui sera augmenté en fonction de l'heure réelle de la fin des épreuves.

6-concours de recrutement : deuxième clarinette et clarinette-solo

Après discussion, il est décidé que le concours de clarinette-solo sera organisé en premier ; date envisagée et à confirmer : le lundi 27 janvier 2025 avec une prise de fonction le 06 mars 2025. L'annonce du concours doit paraître au plus tard début novembre 2024. Le concours de flûte-solo devrait être programmé en mars 2025. Le concours de deuxième clarinette se fera par la suite.

7-recrutement du prochain Directeur Musical : procédure et rétro-planning

A.Labat : « Le contrat de Debora Waldman s'achèvera à la fin de la saison 2025/2026. Je pense que nous n'avons pas eu

assez de temps pour inviter à l'Orchestre -en dehors des séries d'Opéra- suffisamment de chefs, la moitié des concerts symphoniques étant dirigés par Debora Waldman. Je ne souhaite pas procéder par un appel à candidature et mon idée serait de mettre à profit une saison charnière (2026/2027) pour inviter beaucoup de chefs sur nos 15 à 18 séries symphoniques, avec l'intention de trouver le prochain Directeur Musical pour une prise de fonction idéalement sur 2027/2028. J'échangerai bien sûr avec la DRAC sur cette question car je souhaite mettre en place un processus de recrutement qui ne soit pas un appel à projet, avec le risque d'avoir quelqu'un qui n'a jamais dirigé l'Orchestre. Je souhaite aussi garantir que vous aurez la possibilité de vous exprimer de façon pleine et entière sur le recrutement du futur Directeur Musical, qui pourrait d'ailleurs être un Chef Principal (possible pour un orchestre labellisé National). La construction de la saison 2026/2027 doit être anticipée et ne pourra pas se faire -compte tenu du calendrier- avec le prochain Directeur Musical. La saison 2026/2027 pourrait être élaborée avec l'aide d'un conseiller artistique. »

Le CSE prend acte de ces propositions, et souhaite que le personnel soit informé de la possible modification du mode de recrutement, mais également de la possibilité de recruter soit un Chef Principal soit un Directeur Musical, du mode de consultation des musiciens, du rôle du Comité Artistique, et du rôle possible d'un conseiller artistique.

Une réflexion est engagée autour des avantages et inconvénients de ce mode de recrutement, de la problématique d'une période "sans chef" trop longue, du besoin d'avoir quelqu'un qui incarne une vision et une ligne artistique...etc.

Les délégués du personnel estiment qu'une saison 2026/2027 sans Directeur Musical serait un maximum, l'idéal étant une prise de fonction pour la saison 2027/2028 car deux saisons sans Directeur Musical serait une période trop longue. Cette période générerait un manque de cohésion, un manque de travail de fond, une baisse du niveau artistique, l'absence d'une autorité artistique référente et certainement une dégradation des conditions de travail.

8-accord audiovisuel : présentation du bilan (décomptes, durées) des exercices précédents

S. Platret : «Je n'ai pas pu avancer sur ce dossier depuis le précédent CSE. Je vais vous transmettre en copies les feuilles SPEDIDAM des productions passées et nous allons travailler avec Alexis Labat sur le calcul. »

Les délégués du personnel demandent que la partie « présentation des décomptes individuels » de l'accord audiovisuel soit mise en forme -en incluant aussi les exercices précédents- et présentée en CSE au plus tard fin 2024.

9-organisation de la Régie

A. Labat : «L'arrêt de travail de Julien est prolongé et nous souhaitons qu'il puisse bientôt reprendre. J'échangerai avec lui dès son retour pour éventuellement aménager son poste s'il y a nécessité. Un apprenti du CFA de Nancy vient d'arriver à la Régie : Lucas Sevrin. Il sera présent par alternance sur des périodes longues, de septembre à fin décembre puis deux mois à partir de fin janvier 2025...etc jusqu'à la fin de la saison. Il sera actif sur toutes les nécessités de la régie : élaboration des fiches techniques, installations, déplacement des instruments...M.A Degrenier sera son référent.

. Concernant le fonctionnement actuel de la régie, je dialogue avec Marc-Antoine qui en est le responsable et j'essaie avec lui de trouver des réponses : comment résoudre l'absence de Julien, l'impossibilité pour Anaïs de porter des charges de plus de cinq kilos, la gestion de l'emploi des techniciens intermittents et le futur projet de Marc-Antoine ?»

. Une discussion est engagée entre les membres du CSE : échange d'informations, analyses des situations, projection par rapport au projet de Marc-Antoine.

Le CSE souhaite qu'un échange entre toute l'équipe de la régie et la Direction puisse s'organiser rapidement pour aborder sereinement tous ces sujets et trouver les solutions les plus adaptées.

10-Pom's Concerts : avenir et organisation

C. Girard : « les Pom's concerts seront assurés cette saison par Didier Comte et un musicien supplémentaire. Didier sera disponible sur huit semaines et il y aura en tout 272 Pom's concerts, (un peu moins que l'année dernière) ce qui nous permet de répondre à beaucoup de demandes. Didier sera accompagné sur 4 semaines par Daniel Beltramo et sur 2 semaines par Juliette Nougué. Cette organisation pourrait être maintenue jusqu'au départ à la retraite de D. Comte. »

11-Arbre de Noël 2024 : date et organisation

Après avoir questionné les salariés, la date du 15 décembre 2024 a été retenue. Le CSE va rechercher un spectacle différent des deux années précédentes.

12-La Maison de l'Orchestre : le CSE demande à l'employeur de lui transmettre les documents existants à cette étape du processus ; plans, cahier des charges, coordonnées et ordres de mission des différents intervenants...

F. Béthune : « Madame Rosa Berry de l'agence BP Programmation est venue mi-septembre pour rencontrer les salariés afin d'effectuer un "recueil des besoins" avec chaque unité de travail (administration, technique, bibliothèque et musiciens). Elle a déjà recueilli un certain nombre d'informations et je dois échanger avec elle cet après midi pour répondre à d'autres questions. »

Les locaux actuels étant inadaptés, le personnel de l'ONAP accueille très favorablement ce projet de future "Maison de l'Orchestre" qui sera intégré au programme d'urbanisme ambitieux "Avignon-Confluences".

Le projet de déplacement du personnel de l'ONAP vers un nouveau site va modifier les conditions de travail, ce qui impose que le CSE soit informé et questionné pour avis en amont et à chaque étape du projet.

A.Labat : « L'étude de faisabilité de l'insertion de l'Orchestre au Mas Guigue a été lancée par la SPL qui est une société dont les actionnaires sont, à parité, la Ville d'Avignon et le Grand Avignon. Le cabinet d'architecte a été choisi par la SPL. Mes interlocuteurs sur le projet « Mas Guigue/Maison de l'Orchestre » sont la SPL et le Grand Avignon. Le Grand Avignon, qui est la collectivité qui nous héberge déjà en Courtine, est propriétaire du Mas Guigue. Leur souhait serait que le Mas Guigue devienne un tiers-lieu avec une partie dédiée à l'ONAP et une partie dédiée à d'autres activités. Le Mas Guigue serait le centre de la place de ce nouveau quartier où l'Orchestre est présenté comme un élément dynamiseur. Mme Berry nous donnera en réunion prévue le 16 octobre les premiers éléments sur son étude des besoins. Cette réunion regroupera la Directrice Générale de la SPL, le Directeur Général des Services du Grand Avignon et le Directeur Général du Bâtiment, l'architecte programmate et l'Orchestre que je représenterai avec Georges Bel. »

Les délégués du personnel élus au CSE font une demande officielle afin d'être présents lors de cette réunion.

A. Labat : « Je pense que c'est trop tôt car il s'agit d'une première rencontre sur l'étude de faisabilité. Nous allons attendre la prochaine réunion et la présentation des premiers documents pour élargir le cercle des participants. »

Les délégués du personnel élus au CSE font une demande officielle afin d'être invités lors de la prochaine réunion sur le projet "Mas Guigue-La Maison de l'Orchestre"

A.Labat : « Je prends note de votre demande que j'exposerai lors de cette réunion le 16 octobre.»

13-Bilan d'activité du mois de septembre : bilan financier, fréquentation/communication et organisation des séries "à vos classiques" et "Voyages"

Le CSE souhaiterait connaître les fiches de production des séries passées avec leur bilan financier et leur fréquentation.

« **rentrée en musique** » : très bonne fréquentation pour cette édition 2024, bon bilan et très bons retours des enseignants. Projet 2025 avec les classes à horaires aménagés théâtre du collège Viala. »

« **La Fabrica** » : le programme "Voyages" en ouverture de la saison donné à la Fabrica a été un succès avec une fréquentation au-dessus de la moyenne pour ce lieu (400 personnes dont 150 invitations) et une mixité du public accrue. L'accueil dès 18h00 avec repas /boissons et animation hip-hop a eu beaucoup de succès. L'acoustique n'est pas favorable et une reprise du son pourrait être envisagée pour améliorer cela. Nécessité de simplifier et clarifier la communication (horaires, contenu...) pour cibler notre public habituel de mélomanes et attirer un nouveau public.

Débat ouvert sur l'opportunité de programmer notre concert d'ouverture à la Fabrica et sur l'idée d'organiser un concert "événement" qui attirerait plus de monde et surtout le public du centre-ville qui était peu présent.

« **à vos classiques** » : beaucoup de problèmes sur les repas et certaines conditions d'accueil. Demande de respecter le contrat et la fiche technique en insistant dès le début des négociations sur le contenu des repas et du catering et toutes les conditions d'accueil.

Fin de réunion

Pour le CSE

Frédéric Béthune